

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Conseil municipal du 8 juin 2015

Commission « Culture, citoyenneté et relations internationales »

Séance du jeudi 21 mai 2015

36 SOS Racisme – subvention sur projet

Étaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes OYONO, CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, MM ASSAMTI, N'DIAYE, ATAKAYA, Mmes GOMES-NASCIMENTO, MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, DHOURY, MM. BOUKHACHBA, MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Étaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme MEHADJI

M. RIFI SAIDI

Mme M'BAYE-DIAO

Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

M. BOUKHACHBA

M. BOULHAMANE

Mme MAUPIN

M. FREMINE

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :

39

- Nombre de conseillers en exercice :

39

- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :

39

Rapport de présentation :

Monsieur Adnane AKABLI, conseiller municipal délégué, expose :

L'égalité des droits et la lutte contre les discriminations constituent l'une des priorités de ce mandat municipal.

Soucieuse d'accompagner toute initiative associative ayant ces objectifs, la ville de Creil organise en partenariat avec l'association « Sos Racisme » deux projections-débats sur le thème de l'abolition de l'esclavage.

Ces deux projections à destination d'un public collégien pour l'une et l'ensemble des citoyens pour l'autre animées par un historien ont été programmées le 22 mai 2015 à la Maison de la Ville.

L'association « Sos Racisme » sollicite une subvention d'un montant de 200 € sur projet pour l'aider à mettre en place cette action.

Association	Subvention
SOS Racisme	200 €

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Vu l'avis de la commission « Culture, citoyenneté et relations internationales » en date du 21 mai 2015,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39 Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'approuver l'attribution de la subvention ci-dessous :

Association	Subvention
SOS Racisme	200 €

Article 2 : d'imputer la dépense correspondante, sur les crédits ouverts, à cet effet, au budget de la Ville, compte 6574/023/CR.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 10 JUIN 2015

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 10/06/15

et publication ou notification le 15/06/15

affiché le 10/06/15

CREIL, le 15/06/15

Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe KALUY